

Le Maire,
Conseiller Régional,

Direction Générale

COMMUNIQUE

J'ai été saisi, depuis plusieurs jours, par la Presse et certaines organisations, sur une éventuelle délégation de gestion à un opérateur privé du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Celle-ci pourrait même intervenir, selon certains, très prochainement.

Je crois donc utile de procéder à la mise au point suivante :

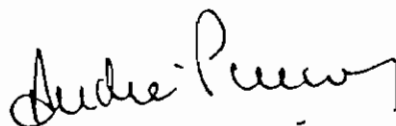
- Sollicité, à plusieurs reprises, par des entreprises spécialisées, j'ai demandé à ce que soit examinée cette hypothèse qui, retenue par de très nombreuses villes en France, présenterait – paraît-il – certains avantages.
- J'ai demandé au Maire-Adjoint chargé des Finances de traiter ce dossier ; il est, de ce fait, seul habilité à pouvoir en parler, en connaissance de cause.
- Nous avons ensemble créé un groupe de travail composé d'élus, de représentants syndicaux, du Secrétaire Général et de quelques collaborateurs. Celui-ci a décidé de se rendre en visite, pour l'instant, dans trois villes ayant délégué leur gestion à trois opérateurs différents (CHOLET, SAUMUR, BLOIS). Seules deux de ces visites ont, à ce jour, été effectuées.

Ce dossier en est là.

Aucune décision n'est prise, pas même de principe.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, il convient d'y prendre le temps nécessaire dans la plus grande sérénité.

En conséquence, en raison du délai nécessaire à la conduite de l'étude, aucune proposition ne pourra être présentée au Conseil Municipal avant plusieurs mois.



A. PINÇON